RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 23986
Numéro SIREN : 814 789 632
Nom ou dénomination : ABERDONIA PROPERTIES

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2020 sous le numéro de dépôt 38683

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 16-04-2020

N° DE DEPOT : 2020R038683

N° GESTION : 2015B23986

N° SIREN : 814789632

DENOMINATION : ABERDONIA PROPERTIES

ADRESSE : 35 boulevard des Capucines 75002 Paris

DATE D'ACTE : 08-04-2020

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement(s) d'administrateur(s)

DocuSign Envelope ID: 9EC5C750-1354-4A84-A4B0-0C4020D45621

ABERDONIA PROPERTIES
Société professionnelle de placement à prépondérance immobilière à capital variable
sous forme de société par actions simplifiée
Siège social : 35, Boulevard des Capucines - 75002 PARIS
RCS PARIS 814 789 632
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 8 AVRIL 2020

IV. Remplacement de Monsieur Benjamin SCHORI par Monsieur Fabien FRIDRICI en qualité d'administrateur

Le Conseil d'administration constate la démission de Monsieur Benjamin SCHORI de son mandat d'administrateur à l'issue du présent Conseil et le remercie pour l'exercice de son mandat.

Il nomme à compter de ce jour en qualité de membre du Conseil d'administration, et ce pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'aux décisions de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- **Monsieur Fabien FRIDRICI**
  Né le 17 avril 1969 à SAVERNE, France, de nationalité Française, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, Luxembourg L-2453 Luxembourg.

Monsieur Fabien FRIDRICI a déclaré par avance accepter ces fonctions et n'exercer aucune fonction ni être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire de les exercer.

Il disposera des pouvoirs prévus par les statuts de la Société. Il ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions mais aura droit, sur justification, au remboursement de ses frais de déplacement exposés dans l'intérêt de la Société.

Cette nomination sera ratifiée par la plus proche décision de l'Associé Unique de la Société.
.

Certifié conforme par le Président

DocuSigned by:
François GRANDVOINNET
7E50F6BB73184D7...